

Reçu le 13 avril 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**

Réf : CCAS23\_14

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 10

Pouvoir : 0

Absents: 2

Date de la convocation : 30 mars 2023

**PRÉSENTS** : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Roselyne NAVEAU Vincent BAUDOUX, Corinne JARASSIER, Monique GIL, Didier RENAUD

**POUVOIR** : /

**ABSENTS** : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU

**DÉLIBÉRATION N°14**

**RAPPORTEUR** : Christian MICHAUD

**OBJET** : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 – EHPAD Louis Aragon

Monsieur le Président rappelle que le **compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.**

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- **approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 de l'EHPAD Louis Aragon.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le 13 AVR. 2023

